

Loi nationale sur l'habitation

L'ancien ministre responsable de l'habitation a expliqué qu'en fournissant des logements publics, on voulait permettre aux pauvres «de payer leurs comptes de dentiste et d'épicerie, de régler certaines dettes et d'épargner un peu pour pouvoir quitter ces logements». Si l'une de ces choses est vraie, il s'agit de quitter les logements publics parce que les gens qui y demeurent savent qu'il y a très peu de chance de régler le compte du dentiste et de l'épicerie, et d'épargner un peu d'argent. C'était presque impossible dans leur cas.

Au Canada, l'expression «logement public» est à bannir. Elle s'est toujours appliquée à des ghettos, jamais à des endroits comme Rideau Hall ou 24 Promenade Sussex auxquels elle convient tout aussi bien quoique ce soit un peu moins péjoratif. Il me semble que nous ayons besoin d'un plus grand nombre de meilleurs logements publics pour répondre aux besoins d'une grande variété de citoyens au lieu de rassembler, dans des locaux trop petits, les familles vivant de l'assistance sociale et dont les vies sont devenues une série de problèmes insolubles pour eux-mêmes tout comme pour les autres membres de la collectivité. C'est la raison de cet amendement.

J'aimerais poursuivre un peu, monsieur l'Orateur, et j'espère que vous me le permettrez puisque, étant engagée ailleurs, j'ai pris très peu du temps de la Chambre au cours des derniers jours. En présentant le bill à la deuxième lecture, le ministre a parlé de façon éloquente du fait que les gens ont besoin de logements répondant plus qu'aux besoins essentiels d'un abri. J'aimerais le citer, car le ministre n'a jamais été plus de mon avis:

En songeant à l'abri dont les gens ont besoin, toutefois, nous ne pouvons nous préoccuper simplement du toit et des quatre murs. L'homme est un animal sociable et nous devons, au-delà de sa maison, porter nos regards sur la collectivité dont il fait partie. La collectivité, comme l'habitation, doit être sûre et salubre; elle doit permettre et encourager le plus grand épanouissement et le plus grand développement possibles de l'homme et de sa famille, sur les plans physique, émotif et spirituel.

Je voudrais maintenant, monsieur l'Orateur, prendre quelques instants pour souligner la nécessité d'aborder la question de cette manière, non seulement pour ce qui est de la construction de nouveaux logements sociaux par les municipalités ou tout autre organisme, mais aussi de l'amélioration des complexes déjà existants et plus vieux, de façon à les rendre plus habitables. Ceux d'entre nous qui ont dans leur circonscription des logements de ce genre ne savent que trop bien qu'au départ les locataires n'avaient aucune commodité, si ce n'est un toit et quatre murs et ce qui était absolument indispensable à la tenue d'une maison. Nous savons que nous n'avons pas eu réellement d'occasion de traiter de cette question. C'est pourquoi, je voudrais le faire maintenant et j'en ai pour quelques minutes seulement.

Il y avait là des êtres humains, des gens qui avaient des besoins normaux d'espace leur permettant d'avoir une vie privée et de s'épanouir, de centres récréatifs, de salles communes pour les activités de tous genres, d'espaces pour les jeux de leurs enfants; or, ils se trouvaient renfermés dans de petites boîtes qui leur tenaient lieu de lits et de cuisine par surcroît. Étant économiquement faibles, ces familles n'avaient pas d'argent pour aller dans les centres communautaires ni pour participer aux programmes et aux sports qui s'y déroulaient. Pas étonnant qu'on se soit plaint de vitres cassées, de comportement asocial de tout genre, de tension et de troubles parmi les locataires et avec la collectivité. Le plus étonnant est qu'il y ait si peu de

désordre causé par tant de tribulations et sens de l'injustice.

● (1610)

Après de longues années de lutte, on a réussi à obtenir des installations récréatives les plus rudimentaires dans certains des projets. Mais quelle est l'utilité d'une salle sans animateur pour diriger les activités dont on a tant besoin? Le manque d'animation sociale et l'exaspération qui en résulte poussent les jeunes à faire des bêtises, car leur énergie débordante doit avoir des exutoires, bons ou mauvais. Voilà le genre de choses qui continue à donner à l'habitation publique le mauvais nom qu'elle a aujourd'hui. En tant que représentante d'une circonscription qui compte un certain nombre d'habitations sociales à loyer modique, je sens de plus en plus le besoin de prendre les initiatives voulues en matière d'activités récréatives dans ces projets. C'est là une responsabilité du gouvernement fédéral aussi bien que des autres paliers de gouvernement. Ces initiatives ne doivent pas être imposées de l'extérieur. Elles doivent plutôt être le fruit de la coopération entre les administrateurs des habitations et les associations de locataires. Seule cette façon de procéder permettra d'identifier et de mener à bien les programmes récréatifs dont a besoin chaque projet.

Cette sorte de coopération et de planification aiderait grandement à faire disparaître le stigmate dont est actuellement marquée la vie dans une habitation publique. C'est un stigmate causé par la pauvreté, non seulement la pauvreté en biens matériels, mais aussi la frustration de l'esprit qui résulte de ne pas pouvoir participer à des expériences créatives comme le jeu et l'artisanat, à des programmes orientés, et de ne pouvoir élargir leur champ d'expérience et leurs intérêts. Les citoyens qui ne peuvent participer à ces activités sont coupés des autres, quelles que soit la qualité de leur habitation, qu'elle ait été constituée par la SCHL, une coopérative, ou autrement. Les coopératives, toutefois, ne font pas ce genre de choses. Elles tiennent compte des locataires car ce sont eux qui prennent les décisions.

Un plus grand nombre d'habitations publiques, y compris un plus large éventail de revenus sociaux et une aide accrue aux locataires pour créer diverses activités récréatives modernes, telles sont mes raisons d'appuyer cet amendement conçu pour inciter les municipalités à offrir une plus grande aide aux gens qui veulent se trouver un foyer dans une collectivité dont ils pourront avec raison être fiers. Dans cette optique, je considère que cet amendement s'applique de façon très pertinente au problème de fournir de bonnes habitations aux économiquement faibles. Le ministre ayant été éclairé sur cette question, j'espère qu'il fera de son mieux pour s'assurer que cet amendement soit accepté et mis en vigueur au cours des étapes subséquentes de l'application de cette loi.

L'hon. Ron Basford (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, à la suite des délibérations du comité et des discours entendus cet après-midi, je trouve que l'amendement du député d'Oshawa-Whitby (Mr. Broadbent) a quelque attrait. Je dois avouer qu'il m'avait bien plu la première fois qu'il avait été proposé au comité. Je trouvais alors qu'il n'y aurait aucune difficulté à le faire accepter. Toutefois, après certaines considérations et certaines consultations, j'en conclus qu'il y a de bonnes et de valables raisons de maintenir les présentes dispositions du bill C-133 comme il y a de bonnes et de valables raisons de s'opposer à cet amendement qui a été